

Francis HIVERT

Conseiller sécurité du Recteur

Responsable de l'équipe mobile de
sécurité académique

Rectorat de l'académie de
Bordeaux
5 Rue Joseph de Carayon Latour,
33060 Bordeaux

Francis.Hivert@ac-bordeaux.fr

Tel : 06 72 01 17 34

Contacts départementaux :

Dordogne

ems24@ac-bordeaux.fr

Tel : 06 11 87 00 17

Gironde

ems33@ac-bordeaux.fr

Tel : 06 72 10 75 90 et 06 47 59 75 04

Landes

ems40@ac-bordeaux.fr

Tel : 06 58 57 94 15 et 06 79 69 85 50

Lot-et-Garonne

ems47@ac-bordeaux.fr

Tel : 06 72 10 97 67

Pyrénées-Atlantiques

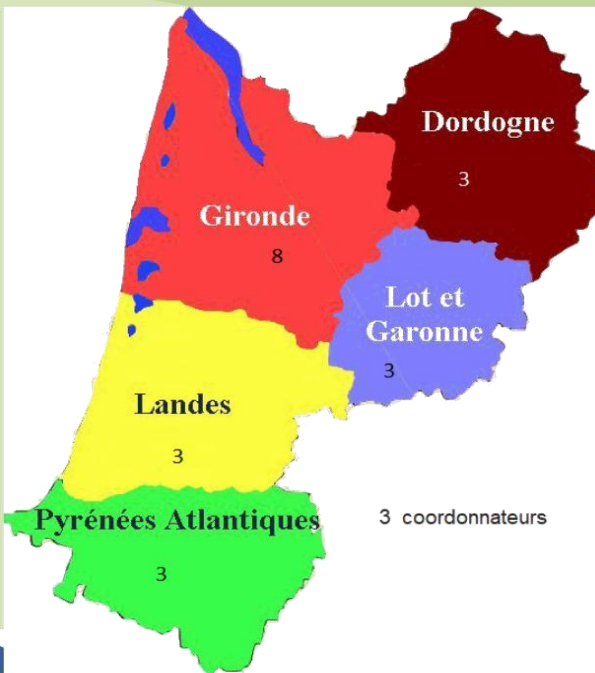
ems64@ac-bordeaux.fr

Tel : 06 72 09 04 29

- ▶ maintenir un climat serein dans les établissements.
- ▶ mettre en place une démarche partenariale.
- ▶ favoriser le bien-être des élèves et des adultes.

L'équipe

- ▶ Placée sous l'autorité du recteur et la responsabilité du conseiller sécurité.
- ▶ 20 agents et 3 coordonnateurs, aux profils diversifiés avec des compétences complémentaires, issus entre autres des ministères de l'Éducation nationale et de l'Intérieur.
- ▶ Répartition géographique 5 antennes départementales implantées dans les DSDEN.



conflit

Les missions

1. Sécurisation
 - ▶ Assurer la sécurité des personnes et des biens au sein et aux abords des établissements, sans se substituer aux forces de sécurité intérieure.
2. Prévention
 - ▶ participer à l'élaboration du diagnostic de sécurité.
 - ▶ aider à l'élaboration du PPMS intrusion violente.
 - ▶ instaurer un climat de confiance et de dialogue.
 - ▶ mettre en place des actions de prévention.
3. Accompagnement
 - ▶ apporter aide et conseil aux équipes de directions pédagogiques et éducatives.
 - ▶ accompagner les victimes.
 - ▶ organiser des enquêtes nationales ou locales de climat scolaire.
4. Formations
 - ▶ prévention et gestion de crises.
 - ▶ gestion du stress.
 - ▶ gestion des conflits.
 - ▶ travail sur les postures.

Quand intervient-elle ?

L'EMS intervient sous l'autorité du recteur après saisine par les chefs d'établissements ou les IEN via le DASEN.

Les partenaires

Les écoles, collèges, lycées et EREA :

- ▶ les équipes éducatives et pédagogiques.
- ▶ les CVL et CVC.
- ▶ les conseillers pédagogiques.
- ▶ les agents de prévention et de sécurité (APS)

Les services de la Police, de la Gendarmerie et de la Justice :

- ▶ Les référents territoriaux de la Gendarmerie.
- ▶ les correspondants sûreté des services du Ministère de l'Intérieur.
- ▶ les officiers partenariat de la Gendarmerie nationale.
- ▶ la cellule communication zonale de la Police nationale.

Les collectivités :

- ▶ les communes.
- ▶ les départements et les régions.

Les associations :

- ▶ les associations de parents d'élèves.
- ▶ les associations de quartier.
- ▶ les médiateurs sociaux.

